

M. McIlraith: Non.

M. Howard: C'est ce qu'il a dit. Il a dit que ces gens sont des criminels. A mon avis, c'est une accusation diffamatoire.

M. Crestohl: Comme le ministre le sait sans doute, l'exécution provisoire est toujours un remède auquel il faut recourir avec grand soin. Dans ce cas-ci, l'affaire est déjà devant les tribunaux; les poursuites ont déjà été entamées. Ce n'est pas la même chose que lorsqu'on a recours à une nouvelle exécution provisoire, alors qu'un rapport est seulement soumis au ministre ou à son ministère pour qu'une enquête soit instituée. Le cas est déjà devant les tribunaux et nous exigeons trop en demandant l'exécution provisoire alors que la cause est encore pendante.

L'hon. M. Fulton: Je ne sais si j'ai bien saisi la question du député mais comme je l'ai dit dans le débat d'hier soir, la procédure n'autorise aucune ordonnance à moins que les faits faisant l'objet de la demande aient été prouvés. Ainsi, il n'est pas possible d'émettre une ordonnance et de laisser les autres questions devant le tribunal. L'ordonnance ne sera émise que lorsque les faits allégués auront été prouvés.

(L'article est adopté par 43 voix contre 10).

Sur l'article 13—*La cour peut exiger des rapports*

L'hon. M. Fulton: Monsieur le président, je vais faire une proposition sur la manière dont nous devrions examiner l'article 13 et j'espère que le comité l'approuvera. On se rend compte que c'est un long article comprenant plusieurs articles de la loi et y incorporant deux nouvelles dispositions. C'est l'article qui établit la nouvelle subdivision de la loi et il renferme des dispositions concernant la Partie V.

Si cet arrangement convient au comité, puis-je proposer que nous examinions cet article en mettant à l'étude les articles proposés de la loi, soit, l'article 31A, puis la partie V, soit les articles proposés 32, 33, 33A et ainsi de suite. Je crois qu'ainsi, notre débat pourrait être très méthodique. J'ai une autre raison de demander que nous procédions ainsi. C'est qu'au sujet de l'article 32, je vais demander à un de mes collègues de proposer un amendement concernant les industries d'exportation pour faire ajouter deux alinéas au paragraphe (2) et ce sera difficile à moins que nous ne mettions tous les articles proposés à l'étude un à la fois au lieu d'examiner tout le chapitre d'un seul coup.

L'hon. M. Pickersgill: Je crois que c'est tout à fait satisfaisant. Il serait vraiment

impossible de discuter tout ce chapitre en une seule fois.

M. le président: Plait-il au comité d'accepter la proposition du ministre?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre voudrait-il donner à des représentants de l'opposition un exemplaire de l'amendement qu'il veut proposer afin que nous l'examinions en attendant?

L'hon. M. Fulton: C'est un amendement important. Il en a été question au comité et un amendement a été proposé à ce sujet. J'ai promis d'étudier encore la question afin de voir si nous pourrions trouver quelque formule. Je m'empresse donc d'accéder à cette requête.

M. le président: Le nouvel article 31A est-il adopté? Adopté. Le nouvel article 32 est-il adopté?

M. Howard: J'aimerais présenter une requête. Nous venons de recevoir le projet d'amendement qui ajoute deux nouveaux alinéas au nouvel article 32. Je me demande s'il ne vaudrait pas mieux réserver le nouvel article 32 afin de nous donner la chance d'étudier les effets de l'amendement proposé. Le ministre pourrait peut-être demander à un de ses collègues de proposer l'amendement puis proposer ensuite que l'article 32 soit réservé. Nous pourrions y revenir à la reprise de la séance après le lunch, ou plus tard aujourd'hui, ou même un autre jour s'il le faut.

L'hon. M. Fulton: Je prévois beaucoup de discussion sur le nouvel article 32, soit sur les paragraphes 1, 2 et 3, qui figurent déjà dans le projet de loi depuis un certain temps. L'amendement, le député l'a signalé, ajouterait deux nouveaux paragraphes, les 4 et 5. En réalité, ils sont autonomes et j'avais espéré que nous pourrions étudier les paragraphes 1, 2 et 3. Il se pourrait bien que lorsque nous terminerons avec les trois premiers on ait eu le temps d'étudier l'amendement. Si l'on n'a pas eu le temps, et que la question soit soulevée de nouveau, je serais disposé à la faire réserver, mais j'aimerais maintenant passer aux paragraphes 1, 2 et 3.

M. Howard: J'aimerais signaler que, si nous passons tout de suite aux paragraphes 1, 2 et 3, les députés qui s'intéressent de très près à la mesure participeront à ce débat et n'auront pas l'occasion d'étudier les nouveaux paragraphes 4 et 5 envisagés. Après avoir traité des paragraphes 1, 2 et 3, nous n'aurons toujours pas eu l'occasion d'étudier la proposition du ministre. J'imagine que c'est ce qui va se passer.